

<p align="center"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 11 Décembre 2018</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37                  Titulaires Présents : 28                  Suppléants Présents : 2                  Absents : 2                  Pouvoirs : 5                  Votants : 35                  Pour : 35                  Contre : 0                  Nul : 0                  Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 236/2018</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-huit</b>, le onze décembre à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation</b> : 05 Décembre 2018</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.                  Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléants</b> : Christian VERMELLE représenté par Michèle LIARD, Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Mesdames Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI.                  Messieurs Thierry DEROBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Grégoire LAFAVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p><b>Absents</b> : Carine LAVAL, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur Patrick FALCOZ est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : FINANCES- Décision modification N°1 budget annexe 2018 Zone de Serrasson/Vx Moulin**

**Vu** La délibération N°72/2018 en date du 10/04/2018 adoptant le budget primitif 2018 du budget annexe zone de Serrasson-vx Moulins

Le vice-président chargé des finances, indique que :

- le budget primitif a été voté en excédent de fonctionnement pour 564 867.28 € et en excédent d'investissement pour 219 250.35 €,
- aucune opération n'a été enregistrée sur ce budget.

Or, lors de l'établissement du budget primitif avait été inscrit la somme de 762 971.44 € comme nouveau stock à comptabiliser aux comptes 71355/042 (recettes de fonctionnement) et 3555/040 (dépenses d'investissement). En réalité le stock final s'établira à 896 471.44 €.

Il manque donc 133 500€ (762 971.44 – 896 471.44 €)

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**ADOpte** la décision modificative N°1 budget annexe 2018 ZAE SERRASSON/Vx Moulins, concernant une ouverture de crédits et ce tel que présenté :

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<u>Chapitre 042</u>		133 500.00
Compte 71355 variation des stocks		
Pour mémoire budget de fonctionnement excédentaire de 564 867.28 €		
<b>Totaux</b>		<b>133 500.00</b>

<b>Section d'Investissement</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<u>Chapitre 040</u>	133 500.00	
Compte 3555 terrains aménagés		
Pour mémoire, budget d'investissement excédentaire de 219 250.35		
<b>Totaux</b>	<b>133 500.00</b>	

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*